

**COMMUNE DE VILLY**  
**Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 23 septembre 2015**

**Présents :** Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Jacqueline ZELIOLI.

MM. François BACHELIER, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bernard LECUILLER, Patrick VAILLANT.

**Absents excusés:** Karine TUPINIER, Bruno GERMANEAU, Vincent TUPINIER.

***La séance est ouverte à 20 heures 30***

**1) Séance du 17 juin 2015**

Le PV est adopté à l'unanimité.

**2) Accessibilité**

Un délai est accordé aux communes jusqu'au 27 septembre pour appliquer la loi. Le texte prévoit une dérogation permettant un report d'un an, à condition de fournir un programme tri annuel de travaux. La communauté de communes se chargeant d'établir le diagnostic de chaque commune membre, le conseil prend une délibération pour demander le report.

**3) RODP**

Redevance pour occupation du domaine public : Une délibération est prise pour encaisser les sommes dues : ErDF : 197 €, GrdF : 134 €, France Telecom 314 €.

**4) Situation financière**

En un peu plus de huit mois, 55 % des dépenses ont été réalisées. Le versement de la taxe sur les pylônes étant amalgamée avec celui des impôts communaux, le Maire va adresser un courrier à l'administration fiscale pour explication.

Une délibération de décision modificative budgétaire est prise pour régler au syndicat départemental de l'Energie le solde de l'extension LEROUX.

**5) Personnel**

Une délibération est prise pour créer un poste de rédacteur destiné à Mme CHAILLOUX qui a réussi son concours.

**6) Comité St Vincent**

Suite à la dissolution de l'association, le conseil prend une délibération permettant d'encaisser le solde du compte.

**7) Intercommunalité. Loi NOTRE**

Le Maire informe que chaque commune devra délibérer sur le nouveau découpage imposé

par le Préfet, alors que la loi ne concernerait pas notre territoire au regard de sa faible densité de population, dérogation prévue par le législateur pour échapper à la règle des 15 000 habitants.

Le vote est reporté à une prochaine séance.

## **8) Travaux**

L'entreprise MANSANTI va être contactée pour les travaux de goudronnage programmés. Un rendez vous va lui être demandé pour désigner les arbres à abattre ou à élaguer le long du rû.

Chemin de Seignelay : l'agence de l'eau subventionne les travaux à condition que ceux-ci règlent le problème en amont, ce qui n'est pas possible avec le vignoble en place.

Un dossier va donc être présenté avec une solution en aval.

**François BACHELIER** attire l'attention sur l'état des fossés dans tout le finage, qui doivent être curés le plus rapidement possible pour éviter les ruissellements sur les chemins.

**Le Maire** rappelle qu'à une certaine époque, les vigneronns s'étaient déclarés prêts à aider la com.com si elle manquait de véhicules. Voir également l'arasage de certaines banquettes.

## **9) Questions diverses**

**Le prochain budget CCAS** sera intégré au budget communal, conformément à une nouvelle réglementation.

**Repas des anciens** de plus de 70 ans : 28 octobre 2015

**Après midi des anciens** (retraités) organisé par l'ADMR : 24 octobre salle des fêtes de Ligny.

**Chocolats** ; comme les années précédentes une boîte sera offerte aux plus de 70 ans de la commune. La commande va circuler pour les intéressés

**Réunion d'informations** des élus de toutes les communes de la CCPC à Beines sur le thème des communes nouvelles 7 octobre 2015 à 13h 30.

### **Logement communal**

Le locataire ne s'est pas présenté aux rendez vous qui lui avait été proposés. A ce jour, plus de 6 mois impayés sont comptabilisés. La période hivernale débutant le 1<sup>er</sup> octobre, une procédure d'expulsion va être engagée pour mars 2016 si la situation n'est pas régularisée rapidement. **Le Maire** lui a conseillé de se renseigner sur des aides à percevoir (APL).

### **Dégroupage total internet / télévision / téléphone**

La mairie va se renseigner sur la procédure auprès de l'opérateur gestionnaire de réseau

### **Brûleur à gaz pour mauvaises herbes**

Une lance avec gâchette intermittente sera achetée début 2016.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.*